

## REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP**

**Le vingt-cinq septembre deux mille vingt à 18h15,**  
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,  
sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	18/09/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	02/10/2020

**OBJET :**

**Régularisation foncière - Emprises de voies de lotissements - Quartier de Graffinel**

**Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Pascale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , M. Christophe PIERREL , Mme Isabelle DAVID , M. Thierry RESLINGER , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Evelyne COLONNA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

La Société "PILOTE CONSTRUCTION" a réalisé de nombreux lotissements et aménagements fonciers et immobiliers sur le territoire de la Commune de GAP.

A défaut de régularisations foncières et transfert de voies, la Société demeure aujourd'hui propriétaire de plusieurs emprises foncières au sein de certains lotissements réalisés.

Il en est notamment ainsi dans le Quartier de Graffinel, où la Société est restée propriétaire des emprises cadastrées Section BY Numéros 180 et 282 constituant la voirie du "Chemin des Matins Calmes", Section BY Numéro 246 constituant l'emprise de la "Rue du Clair Vallon", ainsi que Section BY Numéro 247 consistant en une emprise foncière en bordure de l'Avenue de Provence.

La Société "PILOTE CONSTRUCTION", suivant jugement du Tribunal de Commerce de GAP en date du 13 janvier 2012 a été mise en liquidation judiciaire sous la conduite de Maître Vincent DE CARRIERE, nommé liquidateur judiciaire aux termes du jugement.

Ce-dernier a sondé l'intérêt de la Commune pour la récupération, à titre gratuit, de ces emprises restant appartenir à la Société en liquidation.

La régularisation foncière des voies commande que la Commune obtienne la maîtrise foncière de ces emprises. Aussi, la Commune a répondu favorablement à la sollicitation de Me DE CARRIERE.

Le montant de cette acquisition amiable est convenu en dessous du seuil de consultation obligatoire du Service des Domaines.

En vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts, la Commune sollicite l'exonération de tout droit au profit du Trésor Public.

### **Décision :**

Il est proposé, sur avis favorables de la Commission de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Energétique, et des Finances réunies respectivement les 15 et 16 Septembre 2020 :

**Article 1 :** d'approuver l'acquisition à titre gratuit des parcelles cadastrées section BY numéros 180, 246, 247 et 282 pour une superficie totale de 7.602 m<sup>2</sup> et appartenant à la Société "PILOTE CONSTRUCTION" représentée par le liquidateur judiciaire, permettant une régularisation foncière de voirie de lotissement ;

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes afférents qui seront pris en la forme authentique.

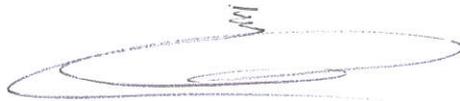
Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 41

- SANS PARTICIPATION : 2

Mme Marie-José ALLEMAND, M. Michel BILLAUD

La conseillère municipale Déléguée



Evelyne COLONNA

Transmis en Préfecture le : 05 OCT. 2020  
Affiché ou publié le : 05 OCT 2020

# Régularisation foncière - Emprises de voies de lotissements - Quartier de Graffinel

